

**Convocation : 29/03/2019**

Nombre de délégués en Exercice : <b>70</b> Présents : <b>45</b> Votants : <b>51</b>	<i>L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à 18h30. Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Voiteur sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
---	--

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (ayant voix délibérative) :**

<p><b>ARLAY</b> : Christian BRUCHON, (ayant reçu procuration de Dominique BAUDUIN)  <b>BLETTERANS</b> : François PERRODIN, Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER, Dominique MEAN  <b>BLOIS SUR SEILLE</b> : Arlette GUICHARD  <b>BOIS DE GAND</b> :  <b>BONNEFONTAINE</b> :  <b>CHAMPROUGIER</b> :  <b>CHAPELLE VOLAND</b> : Jacques ROBELEY,  <b>CHÂTEAU CHALON</b> : Christian VUILLAUME  <b>CHAUMERGY</b> : Hervé CHÂTEAU (suppléant)  <b>CHEMENOT</b> :  <b>CHENE SEC</b> :  <b>COMMENAILLES</b> : Jean-Louis MAITRE (ayant reçu procuration de N BURON)  <b>COSGES</b> : Jean-Noël REBOUILLAT  <b>DESNES</b> : Bernard PEYRAUD  <b>DOMBLANS</b> : Bernard FRACHON, Roger BALLEST, Gilles CAMPY  <b>FONTAINEBRUX</b> : Valérie MOLLIER (suppléante)  <b>FOULENAY</b> :  <b>FRANCHEVILLE</b> :  <b>FRONTENAY</b> : Dominique PRUDENT  <b>HAUTEROUCHE</b> : Daniel SEGUT, Marie-Madeleine PERRARD  <b>LA CHARME</b> :  <b>LA CHASSAGNE</b> : Jean-Louis TROSSAT  <b>LA CHAUX EN BRESSE</b> : Daniel BERNARD  <b>LADOYE SUR SEILLE</b> : Yolande OUDOT  <b>LA MARRE</b> : Sandrine ROY  <b>LARNAUD</b> : Philippe ANTOINE</p>	<p><b>LAVIGNY</b> :  <b>LE LOUVEROT</b> : René FANDEUX  <b>LE VERNON</b> : Jean-Claude PROST  <b>LE VILLEY</b> : Michelle CHATELAIN  <b>LES DEUX FAYS</b> : Jacques THIEBAUT (suppléant)  <b>LES REPOTS</b> :  <b>LOMBARD</b> :  <b>MANTRY</b> :  <b>MENETRU LE VIGNOBLE</b> :  <b>MONTAIN</b> : Michel BRUTILLOT (ayant reçu procuration de Luc MICHAUD – Lavigny)  <b>NANCE</b> : Bernard LONJARRET  <b>NEVY SUR SEILLE</b> : Gisèle GHELMA  <b>PASSENANS</b> : Denis LABRE  <b>PLAINOISEAU</b> : Eddy LACROIX  <b>QUINTIGNY</b> :  <b>RECANOZ</b> :  <b>RELANS</b> :  <b>RUFFEY SUR SEILLE</b> : Daniel URBAIN, Evelyne PETIT  <b>RYE</b> : Jean-Claude BOISSARD (ayant reçu procuration de Luc LE – La Charme)  <b>SAINT LAMAIN</b> : Claude BASSET  <b>SELLIERES</b> : Bernard JOLY, Suzanne CARE-BUSSION  <b>SERGENAUX</b> : Jean BACHELEY  <b>SERGENON</b> : Mathilde CYROT-LALUBIN  <b>TOULOUSE LE CHATEAU</b> :  <b>VERS SOUS SELLIERES</b> :  <b>VILLEVIEUX</b> : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN  <b>VINCENT-FROIDEVILLE</b> : Arlette SAUGET (ayant reçu procuration de Sylvie FAUDOT – Lombard)  <b>VOITEUR</b> : Alain QUICLET (ayant reçu procuration de François FERNEX DE MONGEX – Ménétru le Vignoble)</p>
--	--

**TITULAIRES ABSENTS ÉXCUSÉS** : Jean-Luc URIET (Arlay), Emmanuel MURADORE (Bois de Gand), Véronique VERBEECK (Bonnefontaine), Sylvie BONNIN (Chapelle Voland), Gilles TSCHANZ (Chaumergy), Michel CHALUMEAU (Fontainebrux), Arnaud RICHARD (Les Deux Fays), Yves MOINE (Quintigny),

**TITULAIRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Hervé GIMARET (Champrougier), Serge GREVY (Chemenot), Pierre CHANOIS (Chene Sec), Michel CANNAZZARO (Foulenay), Patrice BONNOT (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Didier Jouvenceau (Les Repôts), Jean-Paul GERDY (Mantry), Daniel JACQUOT (Recanoz), Robert BAILLY (Relans), Marie-Paule PONTHEUX (Toulouse le Château), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers sous Sellieres), Alain PERNOT (Vincent-Froideville), Richard FENIET (Voiteur).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Dominique MEAN.

## Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance en date du 5 mars 2019

### Administration générale - Finances

- Comptes de gestion 2018 : approbation
- Compte administratif 2018 : approbation
- Affectation des résultats 2018
- Taux de fiscalité 2019
- Budget primitif 2019 : approbation

### Sport

- Stade de football : soutien financier du Fonds Aide Football Amateur (FAFA)

### Tourisme

- Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien financier à deux porteurs de projets touristiques
- Association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne : Adhésion

### Aménagement du territoire

- GEMAPI/EPAGE : Autorisation de signature du marché relatif à l'étude financière et juridique

### Ressources Humaines

- Modification du tableau des effectifs
- Frais de déplacement des agents publics : revalorisation

- Délégations accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire

### Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance en date du 5 mars 2019

Le conseil communautaire **approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente**. Ce compte rendu a été envoyé par courriel à tous les délégués communautaires le 29 mars 2019.

## Administration générale - finances

Avec la convocation du conseil communautaire, les conseillers communautaires ont été destinataires des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019 du :

- budget principal
- budget annexe développement économique
- budget annexe SPANC
- budget annexe ZA des Foulletons
- Budget annexe ZA de Domblans
- Budget annexe ZA

Monsieur le maire de Passenans, Denis LABRE quitte la séance avant le vote des Comptes de gestion.

#### 2. Comptes de gestion 2018 : approbation

*Une délibération est proposée afin d'adopter les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'année 2018 pour le :*

- *budget principal*
- *budget annexe développement économique*
- *budget annexe SPANC*

- budget annexe ZA des Foulletons
- budget annexe de ZA Domblans

### Délibération N° 2019-023

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2018 de la communauté de communes Bresse Haute Seille et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Considérant la régularité des opérations,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets généraux et des budgets annexes de l'exercice 2018 de la communauté de communes Bresse Haute Seille en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **ADOPTÉ** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2018 pour le :
  - budget principal
  - budget annexe développement économique
  - budget annexe SPANC
  - budget annexe ZA des Foulletons
  - budget annexe de ZA Domblans

-**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour les budgets généraux et les budgets annexes, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 3. Compte administratif 2018 : approbation

Une délibération est proposée afin d'adopter les comptes administratifs 2018 du :

- budget principal
- budget annexe développement économique
- budget annexe SPANC
- budget annexe ZA des Foulletons
- Budget annexe de ZA Domblans

### Délibération N° 2019-024

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

La présidence de la séance est donnée à Monsieur Christian VUILLAUME, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** les comptes administratifs de l'exercice 2018 suivants :

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 136 493,21	972 084,95		972 084,95	2 136 493,21
Opérations de l'exercice	8 157 496,84	8 763 619,04	3 325 882,41	2 468 982,34	11 483 379,25	11 232 601,38
TOTAUX	8 157 496,84	10 900 112,25	4 297 967,36	2 468 982,34	12 455 464,20	13 369 094,59

Résultats de clôture	0,00	2 742 615,41	1 828 985,02	0,00	0,00	913 630,39
Restes à réaliser			187 307,00	357 171,00	187 307,00	357 171,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	2 742 615,41	2 016 292,02	357 171,00	187 307,00	1 270 801,39
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	2 742 615,41	1 659 121,02	0,00	0,00	1 083 494,39

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			74 244,34		74 244,34	0,00
Opérations de l'exercice	136 340,50	170 288,34	95 794,66	346 186,41	232 135,16	516 474,75
<b>TOTAUX</b>	136 340,50	170 288,34	170 039,00	346 186,41	306 379,50	516 474,75
Résultats de clôture	0,00	33 947,84	0,00	176 147,41	0,00	210 095,25
Restes à réaliser			15 000,00		15 000,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	33 947,84	15 000,00	176 147,41	15 000,00	210 095,25
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	33 947,84	0,00	161 147,41	0,00	195 095,25

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	66 806,14		2 848,37	0,00	69 654,51
Opérations de l'exercice	66 384,49	58 314,00	1 454,62	3 257,45	67 839,11	61 571,45
<b>TOTAUX</b>	66 384,49	125 120,14	1 454,62	6 105,82	67 839,11	131 225,96
Résultats de clôture	0,00	58 735,65	0,00	4 651,20	0,00	63 386,85
Restes à réaliser			10 000,00	1 800,00	10 000,00	1 800,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	58 735,65	10 000,00	6 451,20	10 000,00	65 186,85
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	58 735,65	3 548,80	0,00	0,00	55 186,85

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA FOULLETONS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		329,31		0,29	0,00	329,60
Opérations de l'exercice	1 301,62	1 600,00	0,00	0,00	1 301,62	1 600,00
<b>TOTAUX</b>	1 301,62	1 929,31	0,00	0,29	1 301,62	1 929,60
Résultats de clôture	0,00	627,69	0,00	0,29	0,00	627,98
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	627,69	0,00	0,29	0,00	627,98
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	627,69	0,00	0,29	0,00	627,98

#### COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA DOMBLANS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	11 287,78		122 120,97		133 408,75	0,00
Opérations de l'exercice	276 150,00	287 437,78	276 150,00	398 270,97	552 300,00	685 708,75
<b>TOTAUX</b>	287 437,78	287 437,78	398 270,97	398 270,97	685 708,75	685 708,75
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 4. Affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019

Une délibération est proposée, concernant le budget principal et les budgets annexes, pour affecter les résultats 2018 sur l'exercice 2019.

## Délibération N° 2019-025

### **Budget principal**

Le budget principal a généré pour 2018 les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de	+2 742 615.41€
- un déficit d'investissement de	-1 828 985.02 €
- <b>Soit un résultat de clôture de</b>	<b>+913 630.39 €</b>
Les restes à réaliser 2018	+169 864.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide, pour le budget principal, les affectations de résultats 2018 sur l'exercice 2019 comme suit :

- 1068 en section d'investissement 1 659 121.02 €
- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement 1 083 494.39 €

### **Budget annexe Développement économique**

Le budget annexe Développement économique a généré pour 2018 les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de	33 947.84 €
- un excédent d'investissement de	176 147.41 €
- <b>Soit un résultat de clôture de</b>	<b>210 095.25 €</b>
Les restes à réaliser 2018 font apparaître un besoin de financement de	15 000.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide, pour le budget annexe développement économique, les affectations de résultats 2018 sur l'exercice 2019 comme suit :

- Excédent reporté au 002 section de fonctionnement 33 947.84 €
- Excédent reporté au 001 section d'investissement 176 147.41 €

### **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif- SPANC**

Le budget annexe SPANC a généré pour 2018 les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de	58 735.65 €
- un excédent d'investissement de	4 651.20 €
- <b>Soit un résultat de clôture de</b>	<b>63 386.85 €</b>
Les restes à réaliser 2018 font apparaître un besoin de financement de	8 200.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide, pour le budget annexe SPANC, les affectations de résultats 2018 sur l'exercice 2019 comme suit :

- 1068 section d'investissement 3 548.80 €
- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement : 55 186.00 €
- Excédent reporté au 001 en section d'investissement : 4 651.20 €

### **Budget annexe Zone d'activités de Domblans**

Le budget annexe ZA de Domblans a été dissout. Il a été réintégré au nouveau budget ZA.

### **Budget annexe Zone d'activités des Foulletons**

Le budget annexe ZA des Foulletons a généré pour 2018 les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de	627.69€
- un excédent d'investissement de	0.29€

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et compte tenu de la dissolution de ce budget, les résultats sont repris au budget « ZA Domblans » renommé « Budget Zones d'activité ».

Pour ce faire, les membres décident à l'unanimité des votants les affectations de résultats 2018 sur l'exercice 2019 comme suit :

- Excédent reporté au 002 en section de fonctionnement : 627.69€

- Excédent reporté au 001 en section d'investissement : 0.29€

## 5. Taux de fiscalité 2019

TAXES	2017			2018			2019		
	Réalisé			Réalisé			Prévisionnel		
	Taux	Bases	Produits	Taux	Bases	Produits	Taux	Bases	Produits attendus
Taxe d'habitation	10,55	23 110 K€	2 438 K€	10,55	23 579 K€	2 487 K€	10,55	23 985 K€	2 530 K€
Taxe « foncier non bâti »	1,41	1 960 K€	27 K€	1,41	1 984 K€	27 K€	1,41	1 994 K€	28 K€
Contribution foncière des entreprises	18,98	6 551 K€	1 244 K€	18,98	6 617 K€	1 255 K€	18,98	6 769 K€	1 285 K€
<b>TOTAUX</b>		31 621 K€	3 709 K€		32 180 K€	3 769 K€		32 748 K€	3 843 K€

Recette fiscale 2019 des 3 taxes (TH, TFnb, CFE) = + 74 000 € soit + 1,96 % par rapport au « réalisé 2018 » (du fait de la progression des bases)

Suite à la commission finances en date du 20 mars 2019 et à la réunion du bureau communautaire en date du 25 mars 2019, une délibération est proposée afin de reconduire pour 2019 les 3 taxes directes locales 2018 à l'identique.

### Délibération N° 2019-026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** la proposition de la commission des finances et du bureau communautaire de reconduire à l'identique pour 2019 les taux des trois taxes directes locales 2018, à savoir :
  - Taxe d'habitation : 10,55 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,41 %
  - Cotisation foncière des entreprises : 18,98 %
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se reportant à ce sujet

### Fusion des budgets annexes : zone d'activité (ZA)

### Délibération N° 2019-027

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renommer le budget annexe « ZA de Domblans » en « Zone d'activité (ZA) ».
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se reportant à cette opération.

## 6. Budget prévisionnel 2019 : approbation

Présentation, par le Président et les Vice-présidents, des budgets primitifs 2019 du :

- budget principal
- budget annexe développement économique
- budget annexe SPANC
- budget annexe ZA.

### Budget primitif 2019 du budget principal

Fonctionnement – Dépenses	En €	Fonctionnement – Recettes	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 743 803.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 083 494.00

Chapitre 012 Charges de personnel	2 329 069.00	Chapitre 013 – Atténuations de charges	28 600.00
Chapitre 014 – Atténuations de produits	2 062 904.00	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 830.00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	460 000€	Chapitre 70 – Produits des services	2 354 400.00
023 Virement à la section d'investissement	1 418 595.00	Chapitre 73 – Impôts et taxes	5 695 108.00
Chapitre 042 – Opération d'Ordre de transfère entre sections	481 500.00	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	1 638 322.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	2 520 675.00€	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	43 100.00
Chapitre 66 – Charges financières	29 615.00	Chapitre 77 – Produits exceptionnels	57 807.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	20 500.00		
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>11 066 661</b>	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>11 066 661.00</b>
<b>Investissement – dépenses</b>		<b>Investissement – recettes</b>	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 828 958.00	021 Virement de la section de fonctionnement	1 418 595.00
020 – dépenses imprévues	15 000.00	Chapitre 024 - Produits de cessions	30 000.00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	165 830.00	Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	481 500.00
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées	196 350.00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 285 911.00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	154 300.00	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	558 230.00
Chapitre 204 – Subvention d'équipement versées	903 375.00	16 Emprunts et dettes assimilées	793 480.00 <sup>e</sup>
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 232 830.00	21 – immobilisations corporelles	33 300.00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	104 373.00		
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>5 601 016</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>5 601 016</b>

### Budget primitif 2019 du budget annexe développement économique

<b>Fonctionnement – Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Fonctionnement – Recettes</b>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	29 630.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	33 947.00
023 Virement à la section d'investissement	56 429.00	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 012.00
Chapitre 042 – Opération d'Ordre de transfère entre sections	25 800.00	Chapitre 70 – Produits des services	2 400.00
Chapitre 66 – Charges financières	11 500.00	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	80 000.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>123 359.00</b>	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>123 359.00</b>
<b>Investissement – dépenses</b>		<b>Investissement – recettes</b>	
020 – dépenses imprévues	90 000.00	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	176 147.00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	7 012.00	021 Virement de la section de fonctionnement	56 429.00
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées	69 340.00	Chapitre 024 - Produits de cessions	30 000.00

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	20 000.00	Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	25 800.00
Chapitre 204 – Subvention d'équipement versées	30 000.00	Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	165 000.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 127 302.00	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	333 938.00
		16 Emprunts et dettes assimilées	556 340.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>1 343 654.00</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 343 654.00</b>

#### Budget primitif 2019 du budget annexe SPANC

<b>Fonctionnement – Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Fonctionnement – Recettes</b>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	50 880.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	55 186.00
Chapitre 012 – Charges de personnel	79 580.00	Chapitre 70 – Produits des services	111 940.00
022 – Dépenses imprévues	5 000.00	Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	120 700.00
023 Virement à la section d'investissement	34 554.00		
Chapitre 042 – Opération d'Ordre de transfère entre sections	4 412.00		
Chapitre 66 – Charges financières	1 200.00		
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	112 200.00		
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>287 826.00</b>	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>287 826.00</b>
<b>Investissement – dépenses</b>		<b>Investissement – recettes</b>	
Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées	8 900.00	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 651.00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	18 100.00	021 Virement de la section de fonctionnement	34 554.00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	24 665.00	Chapitre 024 - Produits de cessions	
458101 Financement	150 000.00	Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 412.00
		Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	8 048.00
		16 Emprunts et dettes assimilées	150 000.00
<b>Total Dépenses investissement</b>	<b>201 665.00</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>201 665.00</b>

#### Budget primitif 2019 du budget annexe ZA

<b>Fonctionnement – Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Fonctionnement – Recettes</b>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	265 000.00	002 – Résultat de fonctionnement reporté	628.00
Chapitre 042 – Opération d'Ordre de transfère entre sections	160 628.00	Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000.00
		Chapitre 70 – Produits des services	160 000.00
<b>Total Dépenses fonctionnement</b>	<b>425 628.00</b>	<b>Total Recettes fonctionnement</b>	<b>425 628.00</b>
<b>Investissement – dépenses</b>		<b>Investissement – recettes</b>	



001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1.00	Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section	160 628.00
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	265 000.00	16 Emprunts et dettes assimilées	104 373.00
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>265 001.00</b>	<b>Total Recettes investissement</b>	<b>265 001.00</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votant, a approuvé les budgets primitifs 2019 du :

- budget principal
- budget annexe développement économique
- budget annexe SPANC
- budget annexe ZA.

## Sport

### 7. Stades de football : soutien financier du Fonds d'aide au Football Amateur (FAFA)

Des demandes d'investissements relatives à 3 stades de football du territoire ont été faites à la CCBHS pour l'année 2019. Basées sur des critères d'attribution précis comme la sécurité, la commission sport a émis des avis favorables concernant la mise aux normes de mains courantes et/ou d'éclairage sur les stades de Commenailles, Bletterans et Domblans.

Description	Coût HT (En €)	Financement FAFA (50%)	Autofinancement CCBHS
Main courante 120 m Stade de Bletterans	9 870.00	4 935.00 €	4 935.00
Main courante Stade de Commenailles	30 068.00	5 000.00 €	25 068.00
Main courante terrain d'entraînement Domblans	4 398.52	2 199.26 €	2 199.26
Eclairage stade d'entraînement de Domblans	14 341.00	7 170.50 €	7 170.50
Pare-Ballons terrain d'entraînement Domblans	28 284.54	5 000.00€	23 284.54
Total	86 962.06	24 304.76	62 657.30

Ces investissements peuvent bénéficier d'une aide financière appelée Fonds d'aide au Football amateur (FAFA) qui représente 50% du coût hors taxe des travaux avec un plafond de subvention de 5 000€ pour les mains courantes et les pares ballons. Le FAFA est alimenté par la Fédération Française de Football et la Ligue du Football Professionnel.

Pour les projets énoncés ci-dessus, seules les dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2019, dans l'attente de la décision effective sur ces demandes de subventions au titre du FAFA.

*Une délibération est proposée afin d'approuver les projets et le plan de financement.*

#### **Délibération N° 2019-028**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants**

- **APPROUVE** les projets de mise aux normes de main courante sur les stades de Bletterans, Commenailles et Domblans et d'éclairage et de pare ballon sur le stade d'entraînement de Domblans pour un coût de 86 962.06 € HT ;

- **SOLLICITE** le Fonds d'aide au Football amateur (FAFA) pour un montant de 24 304.76 € ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Description	Coût HT (En €)	Financement FAFA (50%)	Autofinancement CCBHS
Main courante 120 m Stade de Bletterans	9 870.00	4 935.00 €	4 935.00
Main courante Stade de Commenailles	30 068.00	5 000.00 €	25 068.00
Main courante terrain d'entraînement Domblans	4 398.52	2 199.26 €	2 199.26
Eclairage stade d'entraînement de Domblans	14 341.00	7 170.50 €	7 170.50
Pare-Ballons terrain d'entraînement Domblans	28 284.54	5 000.00€	23 284.54
Total	86 962.06	24 304.76	62 657.30

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

## Tourisme

### 2. Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien financier à des porteurs de projets touristiques

Par délibération en date du 5 mars 2019, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'intervention communautaire en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise et notamment le taux d'intervention de 5%, plafonné à 10 000€, pour des projets de création de meublés de tourisme.

Lors de sa dernière réunion, la commission tourisme a étudié les dossiers de demande de subvention pour la création d'un gîte à Nevy-sur-Seille et d'un gîte à Chapelle-Voland. Ces dossiers étaient réputés complet.

*Une délibération est proposée afin d'octroyer une subvention aux porteurs de projet pour la création d'un gîte à Nevy-sur-Seille et d'un gîte à Chapelle-Voland.*

Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien financier à des porteurs de projets touristiques –  
Création d'un gîte à Nevy-sur-Seille.

#### Délibération N° 2019-029

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 48 voix pour et 2 Abstentions (J ROBELEY, E PETIT) :**

- **APPROUVE** la proposition de la commission tourisme d'octroyer une subvention proportionnelle de 5% du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10.000€, pour le projet de création d'un gîte à Nevy sur Seille ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019 ;
- **PREND NOTE** que le versement de la subvention est conditionné par la présentation des factures acquittées. Si le budget prévisionnel et le réalisé diffèrent, le montant de l'aide accordée se verra réajusté au prorata dans la limite des 10.000€ accordés ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aide à l'immobilier d'entreprise : soutien financier à des porteurs de projets touristiques –  
Création d'un gîte à Chapelle Voland

## Délibération N° 2019-030

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 48 voix pour et 2 Abstentions (J ROBELEY, E PETIT) :

- **APPROUVE** la proposition de la commission tourisme d'octroyer une subvention proportionnelle de 5% du montant HT des dépenses éligibles, plafonnée à 10.000€, pour le projet de création d'un gîte à Chapelle Voland, soit 9 250€ ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019 ;
- **PREND NOTE** que le versement de la subvention est conditionné par la présentation des factures acquittées. Si le budget prévisionnel et le réalisé diffèrent, le montant de l'aide accordée se verra réajusté au prorata dans la limite des 90€ accordés 9 250€ ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### 3. Association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne : Adhésion

Partenaire de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, dont le réseau est reconnu « Grand Itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe, l'association ***Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne*** a été créée le 12 février 2016 à Gigny, première abbaye fondée dans le Jura par l'abbé Bernon.

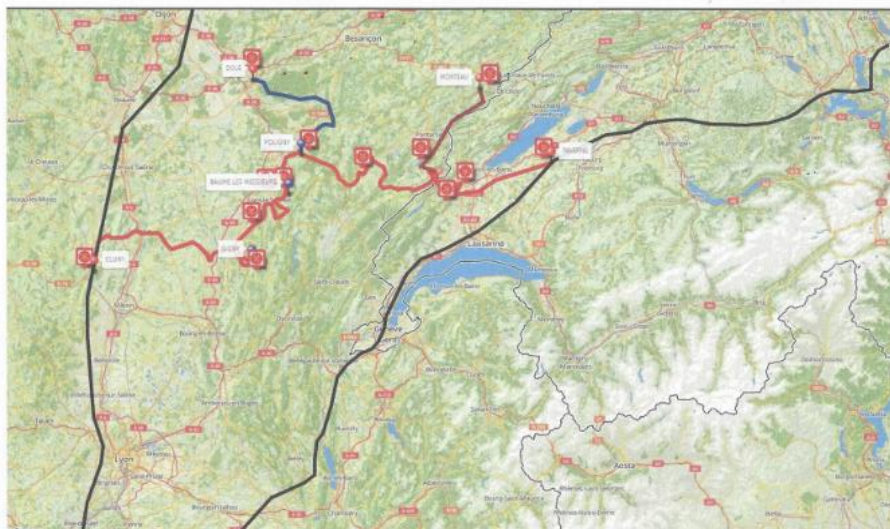
L'association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne a pour mission de participer à la mise en place de boucles de randonnée à la journée et, surtout, d'un parcours transversal de grande itinérance de la Suisse à Cluny. Ce parcours s'inscrit dans le réseau européen mentionné plus haut. Il s'appuiera sur les sites clunisiens traversés et valorisera les autres originalités locales (nature, culture et patrimoine).

Ce projet bénéficiera naturellement de la notoriété de Cluny, même pour les lieux traversés qui sont dépourvus de site clunisien puisqu'il bénéficiera, en plus de ses moyens de communication propres, des relais média de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (Clunypedia) et de ceux des Offices de Tourisme des territoires concernés. Ainsi, en portant ce projet, l'association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne enrichira l'offre de randonnée en valorisant nature, culture et patrimoine de la Suisse à Cluny.

L'association est chargée notamment de :

- promouvoir cet itinéraire et les activités liées à celui-ci,
- assister les acteurs publics et privés afin d'encourager et soutenir le développement de l'offre sur le parcours,
- veiller à la qualité des informations et des services,
- développer la mise en marché de produits touristiques de randonnée,
- créer et développer des manifestations d'envergure régionale, nationale, voire internationale autour de cet itinéraire,
- favoriser les actions de ses membres dans tous les domaines concernant le développement touristique et économique et les relations transfrontalières,
- permettre aux acteurs touristiques de cet itinéraire de randonnée d'être représentés au niveau interrégional, national et international.

Cet itinéraire nouveau (en rouge) reliera les sites clunisiens de Suisse aux deux abbayes jurassiennes fondatrices de Cluny (Gigny et Baume-les-Messieurs) et à Cluny. Il reliera deux axes des chemins de Compostelle (en noir).



Une délibération est proposée afin de valider l'adhésion à l'association « Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne (500€) et de nommer un élu et un suppléant pour une représentation dans l'association,

#### Délibération N° 2019-031

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne » ;
- **PREND NOTE** que la montant de l'adhésion est de 500€ ;
- **DÉSIGNE** M. Christian VUILLAUME et Mme Evelyne PETIT, représentant de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille au sein de l'association ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se reportant à ce dossier.

## Aménagement du territoire

### 4. Etude de préfiguration de l'EPAGE : GEMAPI – EPAGE

Par délibération n°2017-93 en date du 7 décembre 2017, le conseil communautaire a donné son accord pour la réalisation d'une étude de préfiguration de la création d'un EPAGE afin d'exercer la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Seille et pour que la CCBHS assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour le compte des 13 autres EPCI du bassin.

Par délibération n° 2018-026 en date du 29 mars 2018, le conseil communautaire a décidé la création d'un poste d'ingénieur à temps plein pour réaliser l'étude en régie.

Par délibération n° 2018-081 en date du 18 octobre 2018, le conseil communautaire a sollicité l'Agence de l'eau pour financer à 50% le poste de chargée de mission et l'achat de matériel nécessaire à la mission et à 80% des frais d'étude juridique et financière.

Aussi, en ce qui concerne la mise en œuvre d'un accompagnement juridique et financier des services de la CCBHS, une consultation a été lancée.

Une délibération est proposée pour autoriser le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires au recrutement du cabinet le mieux-disant, dans la limite de 60 000 € hors taxe.

## Délibération N° 2019-032

Le conseil communautaire, après délibération à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires au recrutement du cabinet le mieux-disant, dans la limite de 60 000 € HT.

## Ressources humaines

### 5. Modification du tableau des effectifs : service voirie

Suite au départ de Philippe Leclerc en date du 28 septembre 2018, la Communauté de communes Bresse Haute Seille a lancé le recrutement d'un technicien voirie afin d'effectuer son remplacement.

*Vu l'inadéquation entre le poste ouvert au tableau des effectifs et le grade réel de la personne finalement en voie de recrutement, une délibération est proposée pour fermer le poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir un poste de Technicien.*

Le nouveau technicien voirie est M. Cédric Guillemain. Son arrivée est prévue le mardi 2 mai 2019.

## Délibération N° 2019-033

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de fermer un poste de Technicien Principal 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **DÉCIDE** d'ouvrir un poste de technicien à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **DITS que** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

### 6. Frais de déplacement des agents publics : revalorisation.

Le montant des indemnités kilométriques est revalorisé et progresse de 17%. Ces indemnités sont fixées en fonction du type de véhicule et des distances parcourues.

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 kilomètres	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,5 €	0,29 €

Les taux de base pour les frais d'hébergement à Paris intra-muros passent de 60 à **110 €**.

Pour les villes de plus de 200 000 habitants, les taux sont fixés à 90 € et pour les autres villes à **70€**.

Les taux concernant les frais de repas demeurent les mêmes, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française où les frais sont désormais fixés à 21 €.

*Une délibération est proposée afin de prendre note de la revalorisation des taux de remboursement de certains frais de déplacement, inchangés depuis 2006 et entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.*

## Délibération N°2019-034

Le conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité des votants

- **PREND NOTE** que le montant des indemnités kilométriques est revalorisé et progresse de 17%. Ces indemnités sont fixées en fonction du type de véhicule et des distances parcourues.

- Prends note que les taux de base pour les frais d'hébergement à Paris intra-muros passent de 60 à 110 €.
- **PREND NOTE** que pour les villes de plus de 200 000 habitants, les taux sont fixés à 90 € et pour les autres villes à 70€.
- **PREND NOTE** que les taux concernant les frais de repas demeurent les mêmes, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française où les frais sont désormais fixés à 21 €.
- **PREND NOTE** que la délibération n°2017-85 en date du 12 octobre 2017 tiendra compte de la revalorisation des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement pour les agents publics en déplacements professionnels (décret n°2019-139 du 26 février 2019); Le reste de la délibération restant inchangée.

## Administration générale

### 7. Délégations accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire

Bureau du lundi 25-03-2019 :

#### **Enfance jeunesse : Périscolaire / extrascolaire**

Extension des propriétés du logiciel CONCERTO à l'ensemble du territoire  
*pour un montant de 34 000 € TTC.*

Acquisition de 14 tablettes pour pouvoir effectuer les pointages sur chaque site  
*Pour un montant de 4 320 €TTC.*

#### Questions diverses.

Le Président,  
Jean-Louis MAITRE